

Nouvelles des foyers février 2011

NOUVELLES DE LA CAF

Attention! la gestion des prestations familiales pour la famille restée au pays et la gestion des APL-foyers (sauf les impayés) ne se font plus par votre Caf de secteur. Les dossiers Caf des travailleurs immigrés assumant la charge d'une famille restée au pays d'origine, sont traités désormais par 3 Caf (Epinal, Toulouse et Yvelines). **Les Franciliens dépendent de la Caf des Yvelines.**

Cela dit, pour l'instant la situation est plutôt chaotique: des dossiers se perdent, des dossiers reviennent, d'autres, semble-t-il, n'ont pas été encore transmis

Pour contacter la Caf Yvelines:

- se présenter à un guichet des Yvelines
- téléphoner au 0820257 810
- aller sur le site: www.caf.fr
- écrire: CAF des Yvelines 1, rue de la Fontaine 78201 MANTES LA JOLIE CEDEX

Pourquoi ce transfert?

Les travailleurs immigrés qui font la demande pour obtenir le paiement de leurs allocations familiales au pays d'origine sont déjà TRES peu nombreux (quelques milliers sur toute la France) et ce ne sont pas leurs dossiers qui embouteillent les Caf. Pour les gestionnaires et les résidents, traiter avec la Caf de secteur était beaucoup plus facile et efficace : les gestionnaires avaient en général un interlocuteur privilégié et les résidents pouvaient aller au guichet. Maintenant, cela est quasi impossible.

Alors que depuis plusieurs années il était question d'administration de proximité, cette mesure d'éloignement signifie que l'on veut rendre impossibles les traitements et réclamations au guichet. Or, dans la dernière période, certaines Caf ont mis beaucoup de mauvaise volonté à régulariser le paiement des allocations familiales au pays d'origine. Il a fallu de nombreux déplacements et convocations. A présent, que va-t-il se passer quand il faudra 4 h de transport pour aller au guichet ?

Serait-ce parce qu'un mauvais coup – encore un – se prépare et que l'on ne tient pas à avoir les protestataires dans les files d'attente?

Attention! le 21 décembre 2010, une nouvelle circulaire a supprimé la rétro-activité de l'APL. L'APL sera désormais payée seulement à partir de la date de votre demande. Si vous perdez votre emploi au 31 mars et que votre demande parvient à la CAF au 1er juin, la Caf calculera l'APL à partir du 1er juin et non plus à partir du 31 mars comme autrefois. Il faudra donc être vigilant et réactif et ne jamais attendre pour faire une demande ou signaler un changement. Les résidents qui ont leur famille à charge au pays ne doivent pas oublier - quand ils remplissent leur demande - de cocher la case «double résidence».

AUGMENTATIONS AU 1er JANVIER 2011

En 2008, il a été décidé que les augmentations de loyers seraient désormais calculées **avec un nouvel indice appelé indice de référence des loyers ou IRL**. Cet indice est lui-même calculé d'après les prix à la consommation (hors tabac et loyers). Il se calcule par trimestre et ensuite en % sur les 12 derniers mois.

| trimestres | Exemples: indice | sur un an |
|--------------------|---------------------|-----------|
| 4e trimestre 2010 | 119,17 | + 1,45 % |
| 3e trimestre 2010 | 118,7 | + 1,10 % |
| 2e trimestre 2010 | 118,26 | + 0,57% |
| 1er trimestre 2010 | 117,81 | + 0,09% |
| 4e trimestre 2009 | 117,47 | - 0,06% |
| 3e trimestre 2009 | 117,41 | + 0,32% |
| 2e trimestre 2009 | 117,59 | + 1,31% |
| 4e trimestre 1998 | 100 | |

Ensuite, en 2009, la loi «mobilisation pour le logement» a décidé que les augmentations auraient lieu désormais **au 1er janvier de chaque année selon l'IRL du 2ème trimestre de l'année précédente.**

Ainsi, pour le 1er janvier 2011, le taux maximum des augmentations devait être de + 0,57 %

Mais, dans les foyers (FTM ou résidences sociales), les charges ne sont pas calculées au coût réel mais de façon forfaitaire. Les gestionnaires regroupés dans l'Unaf, au vu des augmentations du coût des fluides, ont demandé à l'Etat que l'augmentation soit plus importante.

En décembre 2010, la loi de Finances 2011 a été votée. Elle a décidé que, **pour les foyers**, la date de l'IRL prise en compte serait « celle du troisième trimestre de l'année précédente ». Elle a toutefois mis une condition: que l'augmentation ne puisse dépasser la « variation sur six mois, de janvier à juin inclus » de l'IRL.

En résumé, les augmentations se font désormais **au 1er janvier** de chaque année selon l'IRL du **3ème trimestre de l'année précédente, sans que l'augmentation dépasse** la variation de l'IRL sur six mois, de janvier à juin inclus.

Ainsi, au 1er janvier 2011, avec l'IRL du 3ème trimestre, l'augmentation est de 1,1 % mais la variation de l'IRL sur les six mois qui vont de janvier à juin inclus n'est que de + 0,67 %
Calcul: 118,26 (IRL de fin juin 2010) - 117,47 (IRL de début janvier 2010) = 0,79

Cette hausse de l'indice calculé en % donne: 0,79: 117,47 (point de départ) x 100 soit + 0,67 %
C'est l'augmentation maximale cette année.

LA TAXE D'HABITATION (TH)

Le gérant d'un foyer doit – avant le 1er mars de chaque année – faire une demande de dégrèvement pour le foyer auprès du service des impôts car les foyers ont droit à un dégrèvement d'office. C'est la même chose dans les résidences universitaires.

Or, certains résidents dans certains foyers doivent payer cette fameuse TH. Cela n'est pas normal.

Tant que les résidents ne sont pas maîtres chez eux, tant qu'ils n'ont pas le droit entier à la vie privée (droit de visite, droit de vivre avec qui l'on veut, d'aménager son espace, de mettre sa propre serrure ...) ils n'ont pas la totale jouissance de leur logement, ils ne sont pas des locataires et ne doivent pas payer la TH.

Avec les réhabilitations actuelles (salle d'eau et kitchenette à l'intérieur de la chambre), les pouvoirs publics considèrent qu'il s'agit là d'un «logement». Une aubaine pour le gouvernement et sa politique de faire payer les pauvres! Et les impôts ne vont pas tarder à réclamer de plus en plus de THaux résidents même si tous les textes réglementaires les considèrent comme des «personnes en difficulté».

Assez riches pour être imposables, trop pauvres pour avoir des droits! C'est le règne de l'hypocrisie.

Pour nous, il n'est pas question qu'un résident paie une TH tant qu'il n'a pas les droits et garanties d'un locataire et qu'il n'a pas une superficie décente.

Les résidents imposés à la TH doivent se faire connaître des délégués, des coordination ou du Copaf.

MINIMUM VIEILLESSE

Depuis 2007, une nouvelle **allocation de solidarité aux personnes âgées, l'ASPA**, remplace l'ancien minimum vieillesse à deux étages dont l'un était exportable (c'était un minimum d'environ 260 € par mois que l'on pouvait toucher au pays d'origine).

A situation égale, le montant de l'ASPA et de l'ancien minimum vieillesse est le même, autour de 700 € pour une personne.

L'ASPA n'est pas exportable et il faut résider en France au moins 6 mois pour la toucher comme pour la majorité des prestations sociales. Cette condition de résidence n'est pas réservée aux étrangers, elle est opposable à tout le monde, mais en pratique ce sont bien les vieux travailleurs migrants qui sont visés.

De plus, un vieux travailleur migrant marié au pays pouvait toucher la part supplémentaire revenant à un couple lorsque son épouse était à sa charge au pays, (le plafond par couple était d'environ 1050 €). **Depuis cette année, il ne le peut plus.** Donc, ce sont des milliers de vieux travailleurs qui vont voir leur revenu chuter et passer au-dessous du seuil de pauvreté. Les vieux migrants retournés vivre au pays avec le minimum vieillesse exportable et la part supplémentaire due à un couple vont eux perdre les deux allocations. Si jamais les patrons ne les ont pas correctement déclarés, ou s'ils ont été saisonniers, ils vont se retrouver sans rien.

Nouvelles des foyers AFTAM

La Coordination des foyers Aftam

L'Aftam gère plus de 50 foyers plus ou moins grands, FTM (foyers de travailleurs migrants) ou résidences sociales en région parisienne. Les délégués de ces foyers se regroupent dans une «Coordination des foyers Aftam» qui porte les revendications des résidents auprès du gestionnaire et des pouvoirs publics. Dans la majorité des foyers, les résidents sont mécontents. Personne ne conteste la vétusté de nombreux sites (Hautpoul, Aulnay, Etampes, Alfortville, Bara, Rochebrune ...), la réhabilitation bâclée et ratée de nombreux autres (Bisson, Terres-au-Curé, Saint-Just, Rosny, Vitry-Concorde, Courbevoie ...) et les difficultés de gestion causées par la sur-occupation.

Mais la coordination et les résidents ne comprennent pas pourquoi la gestion au quotidien et les résultats sur le terrain sont tellement médiocres: le nettoyage est mal fait, il y a d'énormes délais d'attente y compris pour les travaux d'urgence, comme les grosses fuites de la tuyauterie, les infiltrations dans les murs, les chaudières en bout de course... ainsi que pour tout ce qui est à remplacer, des ampoules aux joints, aux fenêtres qui ne ferment plus, aux stores qui ne se remontent plus, aux lavabos cassés, aux couvertures jamais lavées...; les pannes de chauffage, d'eau chaude et d'électricité sont le lot de la majorité des foyers; le numéro d'urgence est inefficace; la concertation reste très insuffisante etc.

La coordination et les délégués ne comprennent pas cette lenteur. L'Aftam est en train de construire sa société HLM (Aftam Habitat). Il lui faut donc acheter les bâtiments. Est-ce la raison de cette politique d'économies tous azimuts?

Nombreux sont les foyers mal ou pas réhabilités et donc difficiles à entretenir. Le gestionnaire fait-il attendre aux résidents les futures réhabilitations lourdes sans réparer? Le gestionnaire est-il toujours dans l'idée de sa mission première et essentielle qui est de gérer les foyers de travailleurs immigrés? Voici les questions que les résidents se posent sans cesse.

La coordination espère que l'Aftam répondra à ses demandes pour mettre en place une concertation plus suivie localement, pour mieux définir un vrai métier de directeur de site, pour établir un dialogue et une écoute attentive des revendications et propositions des délégués (y compris sur l'organisation interne du gestionnaire).

Foyer Bisson

La réhabilitation du foyer pilotée par le propriétaire, la RIVP, remonte déjà à 2003. Malgré les multiples interventions du comité de résidents appuyé par son comité de soutien, le résultat est catastrophique: malfaçons, absurdités, tricheries des entreprises. Les résidents disent vivre «un calvaire». 7 ans qu'ils attendent! L'Aftam a repris le foyer en 2008 et a recommencé les démarches auprès de la RIVP. A ce jour, le coût des travaux de remise aux normes s'élèverait à 3,6 millions €. Ils pourraient commencer dès qu'un accord est trouvé sur le financement. Il est évident pour tous que la RIVP, qui porte la responsabilité de cette calamiteuse opération doit être le principal financeur. Combien de temps encore, les résidents et les délégués vont-ils avoir l'impression de se taper la tête contre un mur?

Cette situation de réhabilitation ratée se retrouve aux foyers Saint-Just, Terres-au-Curé, Vitry-Concorde, Rosny ...